

LA PHILATELIE DU 3^e MILLENAIRE

A-T-ELLE UN AVENIR ?

Tentative de réponse

par Hubert Havrenne

A l'aube du 3^e millénaire, au moment où l'Euro va être notre monnaie unique, quel est l'avenir de la philatélie et la collection de timbres-poste est-elle obsolète ?

Devons-nous entretenir auprès de nos membres une illusion chimérique ou, au contraire, être optimiste ?

La philatélie est-elle malade et est-ce inéluctable ?

Que fait la Fédération ?

Que faisons-nous ?

Ce sont les questions que bon nombre de collectionneurs se posent et nous posent.

Après 150 ans d'existence, la philatélie est à un tournant de son histoire.

Le principal n'est pas de savoir si la collection que nous possédons a une certaine valeur fiduciaire. Le plus grand mérite que l'on puisse lui attribuer est le plaisir que nous avons en l'élaborant et en la complétant.

La rencontre d'amis est beaucoup plus enrichissante que de connaître le montant auquel il faut assurer sa collection.

Ces propos sont une réflexion personnelle, basée sur une activité philatélique de plus de 40 ans.

Cette longue période m'a convaincu d'une chose : je me rends compte que j'ai encore plus à apprendre que ce que j'ai acquis.

Rien que cette réflexion est un message d'espoir.

LES FOSSOYEURS

Il peut paraître prétentieux pour un philatéliste belge d'émettre un avis sur ce qui se passe dans le monde philatélique d'un pays voisin mais ami.

Il y a deux raisons primordiales pour ce faire.

Primo : en tant que collectionneur des timbres de France depuis près de 40 ans, le devenir de la philatélie dans ce pays m'importe.

Secundo : la politique philatélique suivie en France pourrait donner aux responsables de "La Poste" en Belgique, des idées qui conduiraient au même marasme que chez nos voisins.

Depuis plusieurs années, le timbre français est malade.

Ce ne sont pas les collectionneurs avisés qui me contrediront.

Il n'est pas dans mon rôle d'apporter des solutions à cet état de fait, mais simplement d'en connaître les raisons.

A tout seigneur, tout honneur, commençons par les responsables de "La Poste".

Le nombre d'émissions et la somme à déboursier pour obtenir tout ce qui paraît annuellement ne cesse d'augmenter. Et encore, s'il ne s'agissait que de cela. Mais à côté des timbres types, il est proposé des carnets en veux-tu en voilà, des produits postaux qui ne sont faits que pour tenter le collectionneur en n'oubliant pas les erreurs voulues afin de créer des variétés non contrôlées.

Devant le nombre croissant de variétistes (sic) qui scrutent les nouveautés pour détecter la petite tache de couleur arrivée malencontreusement sur le timbre, des négociants profitent de l'aubaine pour proposer des teintes inédites, des absences de couleurs, toutes susceptibles d'impressionner les débutants non avertis et ce à des prix déifiant toute concurrence. A croire que l'Atelier de Périgueux fabrique plus de variétés que de timbres normaux.

Qui organise les fuites et qui en profite ?

De plus, des "experts" signent aussi bien des soi-disant variétés que des classiques sur documents.
Où est leur crédibilité ?

Pour corser le tout, les clubs et cercles qui sont les premiers à pourfendre les responsables de "La Poste" pour le nombre trop élevé d'émissions, sont aussi les premiers à fabriquer des repiquages privés et de proposer des souvenirs philatéliques lors des manifestations qu'ils organisent.

Avec pour résultat le désengagement de plus en plus marqué des débutants et "petits" collectionneurs qui sont la clientèle principale des négociants et de la poste.

Souhaitons pour notre part que les responsables de la philatélie belge, aussi bien ceux de Philapost que ceux de la Chambre Professionnelle Belge des Négociants, soient attentifs à ce problème et gardent raison à l'inverse de leurs confrères français.

Cet article publié en 1995 dans un catalogue de ventes sur offres du "Club 92" m'a valu à l'époque un courrier important venant de plusieurs présidents de clubs français me demandant l'autorisation de le publier dans leur bulletin.

Il a même fait l'objet d'un éditorial dans "Philatélie française" (n° 504 juin 1996) par Robert Derooy, président de la Fédération Française des Associations Philatéliques.

Tous étaient unanimes pour dire qu'ils partageaient mon opinion, même si celle-ci n'engageait que moi.
Un seul avis défavorable : celui de Monsieur Di Maggio, président de l'A.D.P. française (Association pour le Développement de la Philatélie). Critiques orales, mais sans suite écrite.

Depuis six ans, rien n'a changé chez nos amis français. Au contraire. De nouveaux produits postaux sont apparus, des timbres ronds à la gloire du football, des carnets édités et réédités, tout est bon pour soutirer l'argent des collectionneurs. La vache à lait est là, exploitons-la. Mais attention, la crise de la vache folle est bien présente...

Lorsque l'on consulte les revues philatéliques, l'on constate que les négociants offrent les années complètes de France à 25% de la cote. Gomme originale garantie. La dernière parution du catalogue Yvert et Tellier, édition 2001, enregistre une diminution des cotes pour ce genre de marchandise.
Dépréciation qui ne fait que commencer, il ne faut pas assommer les collectionneurs d'un coup sec !

Qu'en est-il chez nous ?

Je terminais mon article en souhaitant que les responsables de la Poste belge, soient attentifs à ce problème et gardent raison.
En effet, en 1995, le nombre des émissions ainsi que leur valeur faciale étaient très raisonnables. Avec un bon billet de mille francs, l'on pouvait acquérir les timbres-poste d'une année complète.

Et bien, "La Poste" a été très attentive à la politique philatélique française. Mais dans le mauvais sens.

C'est à dire en imitant tout ce qui se fait chez nos voisins. La quantité des nouvelles émissions en est la preuve.

Les blocs de 20 timbres avec des effigies contestées (Lénine), la parution la même année de 67 timbres à 17,-fr et combien d'autres inepties philatéliques mais tellement rentables en est le résultat. Nous n'avons plus rien à envier à nos amis d'Outre-Québécois.

Lors du dernier Salon Philatélique d'Automne à Paris, la poste française a trouvé mieux encore. Elle a proposé aux visiteurs le feuillet de dix timbres "3e millénaire" agrémenté de la... photo par procédé numérique à l'effigie de l'acheteur ! Le tout vendu 60,-FF pour 30,-fr de valeur faciale.

Il fallait le faire.

Je vous parie que d'ici quelque temps, vous pourrez bénéficier (!) de cette même faveur en Belgique. Avec bien entendu l'opportunité d'obtenir les légendes bilingues au choix.

La Philatélie du 3ème millénaire - A-t-elle une avenir ? (suite)

PRO-POST

En 1965, Monsieur Edmond Struyff, président du Conseil d'Administration de "La Poste" à ce moment encore parastatal sous la régie de l'Etat, eût l'idée de créer Pro-Post. Dans l'article 3 des statuts de cet organisme, il est précisé :

Article 3

L'Association a pour objet :

1° d'encourager la philatélie :

- a) par l'organisation d'expositions ou par la participation à celle-ci;
- b) par la mise du matériel philatélique d'exposition à la disposition d'organiseurs de manifestations;
- c) par l'attribution de subsides ou de prix d'encouragement pour l'organisation de manifestations philatéliques;
- d) par l'édition et la diffusion d'ouvrages se rapportant à la philatélie ou à la poste;
- e) par l'octroi de subventions pour la publication de périodiques ou d'ouvrages à caractère philatélique, non commercial;
- f) par l'aide à la création et au fonctionnement des écoles de philatélie;

2° de promouvoir, en collaboration avec La Poste et Belgacom, le développement et l'enrichissement du Musée des Postes et Télécommunications, en mettant à sa disposition des collections philatéliques, des documents, des estampes, du matériel, etc.... se rapportant à son activité;

3° de participer, en accord avec La Poste, à l'équipement philatélique des bureaux de poste.

De plus, voulant associer le monde philatélique à la gestion de Pro-Post, l'article 14 reprend :

Article 14

1. L'Association est gérée par un Conseil d'administration de onze membres, au moins, dont trois fonctionnaires ou anciens fonctionnaires de La Poste, trois représentants de la Fédération Royale des Cercles Philatéliques de Belgique et trois représentants de la Chambre Professionnelle Belge des Négociants en Timbres-poste.

Sont d'office administrateurs, durant la période du mandat qu'ils détiennent de leur association ou de leurs mandats et ne sont donc pas nommés par l'assemblée générale :

le président, ou son délégué, de la Fédération Royale des Cercles Philatéliques de Belgique;

le président, ou son délégué, de la Chambre Professionnelle Belge des Négociants en Timbres-poste;

le délégué nommé par le Ministre ayant les Postes dans ses attributions;

le délégué nommé par l'Administrateur délégué de La Poste.

2. Les administrateurs sont nommés pour cinq ans par l'Assemblée générale qui peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

La fonction d'administrateur n'est pas rémunérée.

3. Le Conseil d'Administration peut conférer le titre honorifique de leur fonction aux administrateurs.

4. Le Conseil d'Administration élit parmi les fonctionnaires et anciens fonctionnaires de La Poste un président et un secrétaire.

Le premier vice-président sera le président ou son délégué, de la Fédération Royale des Cercles Philatéliques de Belgique.
Le second vice-président sera le président ou son délégué, de la Chambre Professionnelle Belge des Négociants en Timbres-poste.
Le Conseil élit en outre un trésorier parmi ses membres.

Les premières années furent difficiles mais l'opiniâtreté de son président, la participation effective des représentants de la Fédération et des négociants aboutirent à faire de l'a.s.b.l. "Pro-Post" un organisme qui a prouvé, au fil des années, la nécessité de rencontrer et de défendre les différents points de vue des composantes de l'association.

J'ai très bien connu Mr. Struyff et ai collaboré avec lui à de nombreuses manifestations philatéliques telles que "Belgica 72", "Thémabelga 75", "Belgica 82" et combien d'autres expositions de propagande. Il avait un caractère entier mais a toujours été d'une grande loyauté envers ses partenaires. Il fût un ardent défenseur des collectionneurs et des philatélistes.

Les décisions prises par le conseil d'administration de "Pro-Post" n'étaient pas toujours au seul bénéfice de la poste, bien au contraire.

Les subsides accordés aux revues philatéliques, c'est lui.

La possibilité d'éditer des ouvrages philatéliques tels que "les catalogues d'entiers postaux" du Dr. J.Stibbe, "le catalogue de la poste aérienne" de E.Vandenbauw, l'édition des "Marques postales préphilatéliques de Belgique" de L.Herlant, c'est encore sous son impulsion que cela a pu se faire.

Les aides à la Commission Jeunesse et les subventions aux expositions philatéliques, c'est encore à "Pro-Post" qu'on le doit.

Les interventions judiciaires et énergiques de Dr. J.Stibbe étaient écoutées et toujours respectées.

La mise à disposition des archives de "La Poste" et la rénovation complète de la bibliothèque du Musée Postal est en grande partie le fait de "Pro-Post".

Bien d'autres choses peuvent être mises au crédit de cette a.s.b.l. qui a fêté récemment son 35e anniversaire.

La part de la Fédération dans ces résultats est, sinon prépondérante, du moins bien réelle.

Le tort de la Fédération est peut-être de ne pas s'enorgueillir ^{utile} des avancées significatives obtenues et surtout de ne pas savoir communiquer à ses membres les résultats engrangés.

N'oublions pas que les membres de la Fédération auprès de "Pro-Post" le font à titre entièrement bénévole.

Soulignons aussi, que la réouverture de la bibliothèque du Musée Postal fermé le 12 septembre 2000 est due à l'intervention énergique de Mr. Marcel Van der Mullen, président de la Fédération.

Qu'en est-il de "Pro-Post" à l'heure actuelle ?

Le successeur de Mr. Struyff est comme chacun le sait, Mr. Frank Daniëls. Nous ne discuterons pas ses compétences et son énergie.

La haute tenue des dernières expositions nationales, c'est grâce à l'aide financière de "Pro-Post" qu'on le doit.

Mais Frank Daniëls est également directeur du service philatélique de "La Poste" et en tant que tel responsable du Musée Postal, ou de ce qu'il en reste, et de l'Atelier du Timbre à Malines.

La Poste étant devenue une entreprise autonome, le but de celle-ci est de faire du bénéfice. Cela semble normal au moment où toutes les entreprises postales européennes voient se profiler l'ouverture des marchés.

Mais est-il compatible de défendre les intérêts commerciaux devant générer obligatoirement des bénéfices et en même temps de défendre au sein d'une a.s.b.l. les philatélistes ?
Il est parfois difficile d'être en même temps juge et partie.
Surtout si l'on sait que Frank Daniëls est également président international de l'A.D.P.

(à suivre...)

La Philatélie du 3ème millénaire - A-t-elle un avenir ? (suite)

LES NEGOCIANTS

J'entends souvent dire pis que pendre des négociants. Ces voleurs, ces galeux, ces détresseurs de la veuve et de l'orphelin. Je viens de retrouver un autre article écrit il y a plusieurs années. Je pense n'avoir rien à retrancher de ce que j'écrivais à l'époque.

"Marchands de timbres"

L'ancien président de la Chambre Professionnelle Belge des Négociants, Jacques Dufour, aimait se définir comme étant un "marchand de timbres" préférant ce terme un peu désuet à celui de négociant.

Mais qu'importe le terme. Que représente exactement cette profession tant décriée par nombre de collectionneurs ? Il y a en Belgique une centaine de négociants vivant du commerce du timbre. Sont-ils tous des gens dont l'honnêteté est mise en doute dans les conversations entre philatélistes ? Fréquemment depuis plus de 35 ans ce milieu si controversé, je réponds : CERTAINEMENT PAS.

Le rôle du marchand est par définition de faire du commerce. Et qui dit commerce dit bénéfice. Il est logique et normal que le négociant doive répercuter sur la marchandise qu'il achète ses frais de fonctionnement, l'immobilisation de son capital, ses différentes taxes et sa marge bénéficiaire.

Ceci étant dit, il est exact que des négociants abusent de la veuve et de l'orphelin. L'on ne dénombre plus les histoires de collections qui sont parvenues par héritage à des personnes non averties et qui se voient "offrir" par des marchands peu scrupuleux des sommes qui n'ont qu'un lointain rapport avec la valeur réelle.

Que dire également des "experts et spécialistes" vous donnant des avis soi-disant éclairés tout en dévaluant ce que vous leur présentez mais vous faisant miroiter les qualités de la pièce rare et unique qu'ils vous proposent.

Dans les bourses et préventes, il est courant de voir des négociants ne pas afficher de prix de vente préférant travailler à la tête du client potentiel. Et lorsqu'ils ne connaissent pas la marque postale apposée sur le pli susceptible de vous intéresser, ils vous demandent un prix exorbitant afin que vous ne fassiez pas le "chopin" à leur détriment.

Il faut également se méfier des annonces alléchantes que l'on découvre régulièrement dans la presse philatélique et dont l'adresse est une boîte postale (B.P.). En cas de litige, la boîte postale ne répond plus et vous n'avez aucun recours.

Alors que faire ?

S'adresser à des négociants sérieux (si, si, il y en a) avec qui, au fil des ans et des rencontres, vous avez établi un contrat de confiance. Ils savent ce que vous recherchez, que vous êtes un client fidèle connaissant la valeur des choses et disposé à payer le juste prix.

J'ai établi depuis de nombreuses années des liens plus qu'amicaux avec des marchands qui jouent le jeu honnêtement à notre satisfaction réciproque.

S'il est évident que sans les collectionneurs, le commerce philatélique n'existerait pas, il est vrai que sans les négociants il n'y aurait plus de philatélie possible.

Nous avons besoin les uns des autres. Dans la confiance et la probité.

La Chambre Professionnelle Belge des Négociants en Timbres-poste est présidée à l'heure actuelle par Monsieur Jean Begaux, responsable d'un important magasin d'articles philatéliques.

Il n'est pas marchand de timbres et l'on ne peut donc l'accuser d'être juge et partie.

Ayant le plaisir de cotoyer ce président depuis de nombreuses années, je peux affirmer que tout en défendant ses membres il comprend également les problèmes des collectionneurs.

Les contacts entre MM. Begaux et Van der Mullen sont empreints de compréhension réciproque.

Mais comme dans tout organisme professionnel quel qu'il soit, il y a des brebis galeuses.

La C.P.B.N.T.P. édite annuellement le C.O.B.

Techniquement, c'est un très bel ouvrage apportant au collectionneur débutant une source de renseignements indispensables.

Les cotes que l'on y trouve sont une base de transaction et l'on ne doit y apporter qu'une importance relative.

Aucun catalogue n'est le juste reflet du marché et le prix que l'on paie pour un timbre n'est que celui que l'on veut bien offrir.

Récemment, nous avons eu l'opportunité de rencontrer des négociants de divers milieux. Ceux qui vendent du timbre sont pessimistes.

Voyez les rabais accordés et, tels des oiseaux de mauvais augure, entrevient la disparition de la philatélie comme eux la conçoivent.

Par contre, les organisateurs de ventes sur offres ou publiques, n'ont jamais connu un tel succès. Leur chiffre d'affaires est en constante augmentation.

Paradoxe ?

Certainement pas. Les uns sont victimes de leur manque d'imagination tandis que les autres confiants dans l'avenir offrent à leur clientèle une marchandise spécialisée et recherchée.

LA FEDERATION

Au moment de sa fondation en 1890, la Fédération comptait... 4 cercles ! Elle en totalise aujourd'hui cent fois plus, et réunit 30.000 membres.

Quoique certains en pensent, elle ne vit pas en vase clos puisque ce sont les cercles qui la composent qui désignent les administrateurs et c'est le conseil d'administration qui gère la Fédération.

Rappelons, si besoin en était, que les administrateurs, les commissaires des différentes disciplines, les membres du bureau ainsi que les jurés qui officient dans les expositions provinciales et nationales le font à titre bénévole.

Mais la Fédération manque de moyens.

Ce ne sont pas les 20,-fr de cotisation par membre qui peuvent compenser tous les frais inhérents à son bon fonctionnement.

Si nous comparons avec nos voisins, nous constatons que la cotisation fédérale en France est de 24,-FF, en Allemagne de 10DM, et aux Pays-Bas de 7FL.

Comme le soulignait récemment le président Van der Mullen, l'on s'élève contre l'augmentation fédérale de quelques francs, mais après les réunions des cercles, les membres n'hésitent pas à s'offrir une consommation dont le prix dépasse nettement le montant annuel d'une cotisation fédérale.

Question de choix.

L'on critique également les règlements des expositions compétitives en les trouvant trop contraignants.

C'est en partie exact mais lorsque l'on dit compétition, l'on doit inévitablement poser des critères. Sinon c'est l'anarchie. Dans tous les sports il y a des règles du jeu à respecter.

De plus, personne n'est obligé de participer à des expositions compétitives.

Je connais nombre d'excellents philatélistes qui ont des collections remarquables et qui n'exposent jamais.

Personne ne les y oblige.

Les exposants belges le font à leurs frais et obtiennent des résultats remarquables. Tout le monde n'a pas les mêmes moyens et chacun doit trouver son chemin philatélique suivant ses possibilités et ses ressources.

Le joueur de football qui joue en provinciale n'a pas les capacités de jouer la Coupe d'Europe mais a probablement le même plaisir.

Il faut admettre que le collectionneur est individualiste.

Combien parmi les philatélistes font partie d'un club ?

Dernièrement, lors d'une bourse organisée par le cercle dont je suis responsable, plusieurs visiteurs sont venus me trouver en s'étonnant de découvrir qu'il y avait un club philatélique dans leur commune.

A qui la faute ?

Les collectionneurs, à juste titre, s'insurgent contre le nombre abusif de nouvelles émissions. Mais alors pourquoi, lors de manifestations philatéliques, fabriquer et vendre des souvenirs et gadgets qui n'ont aucune valeur ?

La Fédération devrait avoir la possibilité de mener une politique de propagande plus active et être mieux à l'écoute du "petit collectionneur".

Pour cela il lui faut des moyens adéquats et suffisants afin de pouvoir augmenter son influence.

Les clubs membres de la Fédération attendent tout de celle-ci, mais en échange ne veulent contribuer à son bon fonctionnement que parcimonieusement.

Nous devons savoir que la limitation de la surtaxe à maximum 25% de la faciale, c'est grâce à l'intervention de la Fédération que nous l'avons obtenue.

Rappelons aussi, si besoin en était, que la Fédération en tant que telle, n'est plus représentée au sein de la commission philatélique et n'a donc plus son mot à dire lors du choix des émissions futures. Décision de Monsieur le Ministre Di Rupo, à l'époque responsable de "La Poste".

Les bénéfices que génèrent la philatélie auprès de "La Poste" devraient être redistribués au bénéfice des collectionneurs. Tout au moins dans un pourcentage raisonnable pour tous.

L'AVENIR DE LA PHILATELIE

De toutes ces considérations personnelles, que conclure et quel est l'avenir de notre hobby ?

Soyons réalistes et constatons que la collection de timbres à l'aube de l'intégration définitive de l'Euro pose un problème. Celui de sa survie.

Il est indéniable que la philatélie du 3e millénaire est très loin de celle qui a prévalu au début des années 1850.

A cette époque, l'on ne collectionnait que les timbres venant de tous les pays. Quelque soit la qualité.

Dès la fin du 19e siècle, les collectionneurs se sont multipliés et c'était à qui en avait le plus grand nombre.

Au fil des années, ces philatélistes se sont réunis en cercles, en associations, afin d'élargir leur horizon.

C'est ainsi qu'est née la Fédération.

En 1925, la Belgique a été un des membres fondateurs de la F.I.P.

Mais déjà la façon de collectionner évolue. Il devenait impossible de "faire le monde entier". L'on se limite à son pays et éventuellement aux pays limitrophes.

La recherche de la qualité fait son apparition et les expositions ont énormément de succès.

Les administrations postales, comme de bien entendu, suivent le mouvement et les émissions faites exclusivement pour les collectionneurs envahissent le marché.

Apparaissent à cette époque, les premières études spécialisées soit sur une émission bien précise, soit sur la poste aérienne ou maritime.

Après la guerre de 40-45, et à la grande satisfaction des négociants, vient la période dévastatrice du "sans charnière".

La qualité au service de la bande cristal !

C'est également l'apparition de la collection thématique, la faune, la flore, le paludisme, le scoutisme, la Croix-Rouge, et combien d'autres. Apparaissent les cartes maximum, les F.D.C. et autres souvenirs.

D'autre part, l'étude systématique des cachets, leur utilisation, l'histoire d'une région, la recherche des oblitérations sont à l'origine de l'Histoire postale.

Mais direz-vous, que devient ma collection ?

La philatélie est un hobby comme bien d'autres.

Il est vain de vouloir en faire une opération financière. Tout loisir coûte de l'argent. Celui que l'on veut bien y consacrer.

Une autre forme de philatélie est en train de se mettre en place. Fini le temps et le plaisir (!) de boucher une case dans un album préfabriqué.

L'avenir sera dans la recherche, la découverte de documents anciens et modernes, le plaisir de l'étude, du fonctionnement de la poste et de son histoire.

L'apparition de la "classe ouverte" est une bonne chose en soi pour la philatélie du futur. Pour autant que les règles en soient bien établies et en laissant au timbre une place prépondérante.

L'on fait beaucoup d'efforts pour tenter d'intéresser les jeunes à la philatélie. Mais ils sont sollicités de toutes parts et peu s'y investissent complètement.

Il faut continuer cette aide à la jeunesse malgré tout.

Mais je pense qu'il serait souhaitable de faire une politique active auprès des adultes qui bénéficient de plus en plus de loisirs et des possibilités financières que les plus jeunes n'ont pas.

Le succès grandissant de la généalogie prouve que ses nombreux adeptes sont à la recherche de l'histoire.

Pour conclure, après 40 ans de philatélie active, je garde confiance dans une philatélie en complète évolution.

Le plaisir que m'a procuré ces nombreuses années de rencontres, d'amitiés est irremplaçable.

Il faut pouvoir s'adapter et cesser de collectionner ces images et vignettes que proposent les administrations postales qui sont en train de tarir la principale source de leurs revenus.

Mais à qui la faute ?

Hubert Havrenne.